



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de suffrages : 13

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 février 2025 à 19h30

Procès-verbal affiché le 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni à la mairie, après convocation légale du 1^{er} février deux mille vingt-cinq.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure	X			
CALLERANT Guillaume	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
HENN Sandra		X		
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore	X			
MARTIN Frédéric	X			
MODENA Lucas		X		DIEFFENBACHER Cyril
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Marie REVERCHON, secrétaire de mairie.

Mme Anne-Laure CALLERANT est désignée secrétaire de séance.

1. DISSOLUTION DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CHAVANNES SUR L'ETANG

Délibération 2025-001

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers,

Considérant qu'à ce jour les effectifs de notre Corps ne sont plus suffisants pour tenir les contraintes liées au classement de notre CPI en catégorie D (pouvoir fournir 2 personnels en nuit, week-end et jours fériés) ;

Considérant que les conditions nécessaires au maintien en activité du Centre de Première Intervention (CPI) de Chavannes-sur-l'Etang ne sont plus respectées et qu'il est impossible de répondre aux exigences réglementaires minimales, la Commune constate donc les difficultés de fonctionnement dudit corps ;

Monsieur le Maire propose la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-pompiers de Chavannes-sur-l'Etang à compter du 1er janvier 2025. Cette procédure aura pour conséquence de mettre fin automatiquement à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Chavannes-sur-l'Etang ; chaque sapeur-pompier pourra formuler la volonté d'être engagé au sein d'un autre CPI communal ou par le centre de secours de Montreux-Vieux ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-pompiers de Chavannes sur l'Etang à compter du 1er janvier 2025 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Chef de la Compagnie 7 la présente délibération pour le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin un arrêté de dissolution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le véhicule et vendre ou conserver ou céder le matériel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

2. AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE- SECTEUR CHEMIN DES 4 VENTS

Délibération 2025-002

La sécurité routière est un enjeu majeur en zone rurale. Il est essentiel de protéger les piétons, les riverains et les habitants en instaurant des mesures efficaces pour limiter la vitesse et inciter les conducteurs à ralentir. Aussi, un nouveau plan de circulation est proposé dans le secteur du chemin des 4 vents se construisant de la manière suivante :

- ✓ Un sens unique avec une entrée rue d'alsace et une sortie vers « Les vergers»
- ✓ Une limitation à 30km/h
- ✓ Positionnement de deux STOP

Cette approche permettrait :

- ✓ La suppression de l'insertion rue d'Alsace
- ✓ La sécurité piétons chemin des 4 vents
- ✓ La réduction de la vitesse dans le secteur « Les vergers»
- ✓ La réduction de la vitesse Chemin des 4 vents
- ✓ Zone 30

Le coût global de cette action s'élèverait à 10 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'opération de sécurisation secteur chemin des 4 vents pour un montant estimatif de 10 000 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document permettant de mener à bien cette décision.

3. TRAVAUX RUE DU JURA

Délibération 2025-003

Dans un objectif de sécurité routière, il est proposé la remise en état des angles saillants des bordures de trottoirs et des parkings en bordure des chicanes de la Rue du Jura.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 voix contre, 6 voix pour et 6 abstentions :

- **APPROUVE** l'opération rue du Jura pour un montant estimatif de 2 202,60 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document permettant de mener à bien cette décision.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2025-004

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre et 12 voix pour :

APPROUVE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations telle que suit :

– Association d'Education Populaire	600.00€
– Association Sundgauer Suffer	250.00€
– La Loutre de la Porte d'Alsace	250.00€
– Soleil d'Automne	250.00€
– Association CHAMALLOW	250.00€
– Association Calypso	250.00€
– Association Hopla Geiss	250.00€
– Partage Solidarité Regroupement	250.00€
– Association arboricole de la Porte d'Alsace	250.00€
– Conservatoire des Sites Alsaciens	20.00€
– Montreux Sports 1930	250.00€
– Union Cycliste de Montreux-Vieux	250.00€

- **AUTORISE** le versement aux bénéficiaires.

5. TARIFS DES LOCATIONS

Délibération 2025-005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de location de la Maison des Etangs à compter du 1^{er} mars 2025 comme suit :

TARIF POUR 2 JOURS

Ecole et associations domiciliées dans la commune	A but non lucratif	Gratuit
	A but lucratif (jusqu'à 4 manifestations)	Gratuit
	A but lucratif (au-delà de 4 manifestations)	50 €
Habitants de la commune et membres de l'association de pêche		180 €

- **FIXE** le tarif de location de la salle de motricité de l'école à compter du 1^{er} mars 2025 comme suit :

TARIF POUR 1 JOUR

Associations domiciliées dans la commune	A but non lucratif	Gratuit
	A but lucratif (jusqu'à 4 manifestations)	Gratuit
	A but lucratif (au-delà de 4 manifestations)	50 €
Entreprise		100 €

6. TRAVAUX ONF

Délibération 2025-006

VU le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2025,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent et à mener toute action permettant de mener à bien ce dossier.

7. DM4

Délibération 2024-053

VU la présentation du rapport annuel établi par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour l'année 2023 ;

VU la présentation du rapport annuel établi par le SIAEP du Haut-Bois pour l'année 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023.
- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2023.

La séance est levée à 21h45

Le Maire, Denis ASTGEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 février 2025 à 19h30

BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	
CALLERANT Guillaume	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	Absente excusée
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	
MARTIN Frédérique	
MODENA Lucas	Absent excusé
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	